



Secteur

Médico-  
Social

# D.E.A.E.S

## Accompagnant Educatif et Social

2026 – 2028



### CERTIFICATIONS

Diplôme d'Etat d'Accompagnateur Educatif et Social de Niveau V.  
AFGSU sur Grenoble

**Formation proposée uniquement en Apprentissage et Contrat de Professionnalisation.**

**Code diplôme : 56033207**

**Code RNCP : 36004 DE -Accompagnateur Educatif et Social**

**Nom du certificateur : Ministère de la Santé et de la Prévention**

**Date de Publication : 04/11/2021**

**Date d'enregistrement RNCP : 04/11/2021**

**Date d'Echéance de l'Enregistrement : 01/09/2026**

### INDICATEURS 2024 2025

Taux de réussite : 100 % (14 apprenants présentés au diplôme)

Taux de satisfaction : 100 %

Taux de poursuite d'études : 0 %

Taux d'insertion dans l'emploi : 83%

Taux d'insertion dans le métier visé : 86 %

### CONDITIONS

- **Prérequis pour intégrer la formation :**

Admission en formation selon le règlement d'admission : sélection sur dossier + épreuve orale d'admission.  
Formation tout public sans discrimination, accessible dès 17 ans. Absence de prérequis pour le niveau scolaire.  
Participer à une réunion d'information après la pré-inscription en ligne.

Documents à transmettre : Attestation de prise en charge complétée et signée par l'employeur pour les salariés hors apprentissage, ou attestation d'emploi en contrat d'apprentissage complétée et signée, ou l'attestation de prise en charge pour les CIF/CDI ou CIF/CDD ou tout autre dispositif de prise en charge de la formation.

Plan de recrutement consultable sur le site internet.

- **Délai d'accès** : cf. plan de recrutement disponible sur notre site internet : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)
- **Conditions de réussite** : L'assiduité en cours (avoir suivi les 567h de cours théorique), l'investissement en entreprise sont les clés de la réussite pour ce diplôme et avoir réussi l'AFGSU niveau 2.

## DEBOUCHES

- **Poursuites d'études** :

Accessibilité aux formations : DE moniteur-éducateur, DE éducateur spécialisé, DE aide-soignant, certification spécialité AES et après expérience sur le champ du secteur médico-social : accessibilité à la VAE.

Il est possible de valider un ou plusieurs domaines de compétences et plus tard, finaliser le diplôme. A ce jour, validité à vie.

Salaire brut annuel pour débutant : 1 800 €

- **Secteurs d'activités** :

L'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, œuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

- **Type d'emplois accessibles** :

Aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A la fin de la formation, les apprenants seront capables de :

- Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;
- Accompagner les personnes vulnérables en situation de handicap dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie tant sur le plan physique, psychique que social, dans le quotidien et la proximité ;
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

## MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Ateliers pédagogiques personnalisés, groupe d'analyse de la pratique, power point, exposés, photo-images, échanges entre stagiaires, exercices, témoignages, témoignage de professionnels présentant leurs métiers, plateau technique, ...

Suivi en stage/employeur assuré par l'équipe pédagogique,

Individualisation des parcours avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion,

Livret d'apprentissage afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)

- **Une équipe pédagogique expérimentée** :

- **POURCEL Anne-Laure** : diplôme d'Éducateur spécialisé et responsable formation et architecte VAE.
- **CORSIN Maud** : diplôme d'infirmière puéricultrice et formatrice occasionnelle,
- **ESSOUSSI Nadia** : diplôme d'infirmière et formatrice occasionnelle,
- **GILLES VEYRET Béatrice** : ergothérapeute et formatrice occasionnelle.

Les formateurs peuvent être sous contrat avec l'établissement (CDD ou CDI) ou en contrat de prestation

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée et rythme de l'alternance**

**Formation continue ou en apprentissage : cycle de 18 mois de septembre 2026 à Mars 2028.**

- Durée du parcours complet en apprentissage : 594 heures en CFA + 65 semaines en apprentissage dans une structure d'accueil + 140 heures de stages.

- Voie par formation continue soit :

Salariés de structures médico-sociales ou salariés en contrat de professionnalisation.

Stagiaires en CIF/CDI ou CIF/CDD ou dispositif de financements.

Dispenses et allègements possibles en fonction des diplômes antérieurs : demandez-nous !

**Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.**

- **Evaluation finale**

Validation de blocs de compétences tout au long de la formation par des évaluations écrites, orales (nécessité d'obtenir la note de 10 pour valider chaque bloc de compétences) ou pratiques (avec validation des compétences sur le terrain).

Les résultats sont soumis à la DREETS pour validation finale.

Examens écrits pour les BC1 et BC5 - soutenance orale pour les BC2, BC3, BC4 et contrôle continu ponctuel.

Support important pour la certification : le livret DREETS regroupant les certifications de la formation théorique avec les commentaires de formation mais également les certifications de la formation pratique.

En cas de non-obtention de certains blocs de compétences du diplôme, merci de nous contacter pour connaître les possibles pour valider (formation ou VAE).

Possibilité de valider l'examen par module et de conserver les notes pendant 2 ans. Si validation de bloc de compétences par la DREETS mais pas obtention du diplôme, les BC sont valides à vie.

## PROGRAMME DE FORMATION

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

**Modules de formation :**

- **BC1** : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (Épreuves écrites 2h00 coef. 2 + orale Coef. 1)
- **BC2** : Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (Épreuve orale - étude de cas à partir d'un sujet tiré au sort : préparation 30' + soutenance 30' - Coef. 1)
- **BC3** : Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne (Épreuve orale 30' - Coef 1)
- **BC4** : Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (Épreuve orale 30' - Coef 1)
- **BC5** : Travailler en équipe pluri professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (Épreuve écrite 1h30 Coef. 1)

**Attestation de Formations aux Gestes et Soins d'Urgence (niv. 2)** : obtention obligatoire pour la présentation au Diplôme d'Etat

**Sensibilisation en Langue des Signes Française** en option : Un module de 6h00 (en lien avec le BC1, BC3)

**Formation « approche Snozelen »** de 21h (en lien avec le BC1, BC3 et BC4)

## FINANCEMENT

### ▪ **Coût de la formation :**

Voie Formation Continue **sans limite d'âge.**

Voie Apprentissage : **limite d'âge 29 ans**, ou plus avec notification RQTH valide,

Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 7 589 €/an

Financement contrat de professionnalisation/ contrat aidé :

° pour les établissements de droit privé : 9 423.10 €/18mois (cofinancé par l'OPCO ou CPF...)

° pour les établissements publics : demandez un devis. Employeur public hospitalier 100% à leur charge, et employeur public territorial prise en charge par le CNFPT si demande de financement réalisé en mars n-1.

### ▪ **Rémunération d'un apprenti :**

SMIC brut au 01/01/2026 : 1 823,03 euros

**Il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : « la 2<sup>nd</sup> année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2<sup>nd</sup> année de formation.**

**% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.**

Age	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
De 16 à 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
	<b>492,22 €</b>	<b>710,98 €</b>	<b>1.002,67 €</b>
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
	<b>783,90 €</b>	<b>929,75 €</b>	<b>1.221,43 €</b>
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
	<b>966,21 €</b>	<b>1.112,05 €</b>	<b>1.421,96 €</b>
	OU 53% du minimum conventionnel	OU 61% du minimum conventionnel	OU 78% du minimum conventionnel
	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC
	<b>1.823,03 €</b>	<b>1.823,03 €</b>	<b>1.823,03 €</b>
	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel	OU 100% du minimum conventionnel
	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>	<i>(Retenir le plus élevé des deux)</i>

▪ **Rémunération d'un contrat de professionnalisation :**

Les valeurs suivantes s'appliquent au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Age	Niveau départ : BAC pro au minimum	Autre niveau départ
Moins de 21 ans	65% du SMIC	55% du SMIC
	<b>1 184,97 €</b>	<b>1 002,67 €</b>
De 21 à 25 ans	80% du SMIC	70% du SMIC
	<b>1 458,42 €</b>	<b>1 276,12 €</b>
26 ans et plus	SMIC	SMIC
	<b>1 823,03 €</b>	<b>1 823,03 €</b>
	OU 85% du minimum conventionnel	OU 85% du minimum conventionnel
	(Retenir le plus élevé des deux)	(Retenir le plus élevé des deux)

Pour les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, si la convention collective est plus favorable au salarié, celle-ci doit être appliquée.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Lieu de formation :**

Etablissement privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

CFC/CFA : Tel. 04 76 37 21 20 – Poste n° 3 / Email : [formation-continue@lyceeduguiers.fr](mailto:formation-continue@lyceeduguiers.fr)

Site internet (renseignements et préinscriptions) : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

**Directrice Adjointe :** Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : [mylene.roux@lyceeduguiers.fr](mailto:mylene.roux@lyceeduguiers.fr)

**Référente Formation :** Mme POURCEL Anne-Laure – email : [formation-continue@lyceeduguiers.fr](mailto:formation-continue@lyceeduguiers.fr)

**Référente handicap :** Mme POURCEL Anne-Laure



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage étant donné son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

**Effectifs :** 12 apprenants minimum - 20 maximum

**Horaires :** 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

**Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'internat :** Pour plus de précisions et aide aux apprentis possibles via les OPCO : nous contacter.

**Matériel nécessaire pour la formation :** matériel de prise de cours, ordinateur accepté.